

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20250320_33/143
	Du 20 MARS 2025 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 22 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 5 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : URBANISME Acquisition parcelle AM 118 de M. PAUT Eric lieu-dit CAGONSON	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Guillaume BARAGNON ; Sophie GIMENO ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Marcel DESPROGES</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Sophie DENAT pouvoir à Pascal MIARD ; Christian ANDRE pouvoir à Marcel DESPROGES ; Marion BERLINE pouvoir à Sophie GIMENO ; Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Laurence MARTIN pouvoir à Patrick ETIENNE</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

Par délibération n° DEL20220120_006-023 du 20 janvier 2022 la Commune de Caveirac a décidé l'acquisition de 4000 m² issu de la parcelle section AM n° 54, appartenant à Monsieur PAUT Éric en vue d'y réaliser une aire de stationnement.

Par délibération n° DEL20231026_075/582 du 26 Octobre 2023 la Commune de Caveirac a décidé l'acquisition de 4198 m² issu de la parcelle AM 111 appartenant à Monsieur PAUT Éric en vue de réaliser une zone de compensation dans le prolongement du parking, cité ci-dessus, en créant un espace arboré composé d'eucalyptus, de grenadiers et autres arbres et arbustes.

Monsieur GUERRE propose d'acquérir la parcelle section AM n° 118, appartenant à Monsieur PAUT Éric, limitrophe de l'aire de stationnement et de la zone de compensation située lieu-dit Cagonson, suivant plan ci-annexé, au prix de 10 € le m², les frais de notaire étant à la charge de la Commune, soit 1108m² pour un montant de 11 080,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 1^{er} mars 2025,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE : l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE

DECIDE : L'acquisition de la parcelle section AM n°118, lieu-dit Cagonson, appartenant à Monsieur PAUT Eric, d'une superficie de 1108 m² au prix de 10 € le m², soit pour un montant de 11 080 €. Les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer l'acte de cession et tout document relatif à cette affaire.

PAGE registre N° :

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le

21/03/25

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>